



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 20 JUIN 2019

Présidence M. Patrick OPPLIGER
Sont présents 44 Conseillères et Conseillers sur 55

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 32 / 2019 : « **Installation d'une nouvelle cabine de distribution Basse Tension au chemin des Biolles** » adopté en séance de Municipalité du 14 mai 2019;
- oui le rapport de la Commission technique ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'**accepter** le préavis municipal N° 32/2019 tel que présenté ;
2. d'accorder le crédit de **CHF 73'000.--** TTC pour l'installation d'une nouvelle armoire de distribution Basse Tension au chemin des Biolles ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles dans les limites du plafond d'endettement ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de **30 ans**.

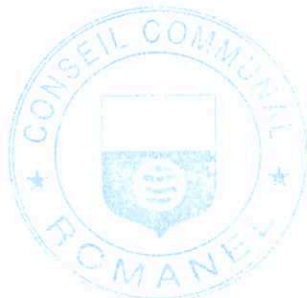
Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2019.

Les électeurs peuvent consulter le texte relatif à cette décision au Greffe municipal; celle-ci est susceptible de référendum, qui doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (Article 110, alinéa 1 LEDP) soit jusqu'au 3 juillet 2019 et formuler une demande de référendum qui doit être signée par 15% des électeurs. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte de signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au Pilier Public (Article 110, alinéa 3 LEDP). Le délai de récolte de signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'Article 110, alinéa 3 LEDP (Article 110a, alinéa 1 LEDP).

Le Président:


Patrick OPPLIGER

Avis affiché le 24. 06. 2019



La Secrétaire :


Manuela KAUFMANN